

Marché public : Comment optimiser sa préparation pour répondre aux procédures de mise en concurrence ?

Les marchés publics représentent une part importante du chiffre d'affaires des grossistes et ont connu une évolution réglementaire importante ces dernières années. Répondre aux appels d'offres nécessite un travail en amont et en aval de la procédure de mise en concurrence. Cette formation vous permettra d'acquérir les bons réflexes et d'appréhender non seulement le cadre juridique de la commande publique mais également ce qu'il est possible de faire en amont de la procédure.

Le +

de CGI campus :

Une formation juridique animée par des experts du domaine pour avoir une vision complète et très opérationnelle des enjeux et pratiques à mettre en place

OBJECTIFS

Appréhender les dernières évolutions législatives et réglementaires, définir les lignes dans lesquels les candidats peuvent évoluer, les risques potentiels, et y apporter les solutions adéquates afin de se prémunir et se préparer à avoir les bons comportements.

INTERVENANTS

- Me Jean-Marc PEYRICAL
– Cabinet Peyrical & Sabattier

PUBLIC CONCERNÉ

- DG et Chef d'entreprise, Dirigeant PME, TPE
- Directeur / Responsable Juridique, Juriste
- Directeur / Responsable Marché Public
- Directeur / Responsable Commercial, Commercial
- Responsable des ventes, grands comptes

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format mixte interactif
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émergence
- Certificat de réalisation
- Questions orales

DATES

Jeudi 24 mars 2022

De 9h30 à 13h00

LIEU

Format mixte /présentiel - distanciel
CGI 18 rue des Pyramides 75001 Paris

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE I

Rappel du cadre juridique de la commande publique

1. Les principes et objectifs
2. Les procédures applicables en fonction des seuils
3. Les procédures sans considération de montant

PARTIE II

Focus sur une procédure : le cas de l'appel d'offres

1. Appel d'offres ouvert et appel d'offres restreint : quelle différence ?
2. La préparation de la procédure
3. Le déroulement et l'issue de la procédure de passation
4. Les contentieux possibles, des référés pré-contractuels aux référés contractuels en passant par le recours au fond

PARTIE III

Atteintes à la probité et conflit d'intérêt

1. Les différents délits relatifs à la commande publique
2. Comment éviter les situations de conflit d'intérêts, tant sous ses aspects professionnels qu'amicaux et familiaux ?

Les modifications des marchés en cours d'exécution

Présentation et étude des différents cas prévus par les textes.

TARIFS

Adhérent à une fédération CGI : 300 € HT

Non adhérent à une fédération CGI : 500 € HT

INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris

01 44 55 35 00 - mzolli@cgi-cf.com



A RETOURNER A LA CGI – Muriel MEZENEN ZOLLI
18 rue des Pyramides 75001 Paris
mzolli@cgi-cf.com – T 01 44 55 35 00

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ TELECOPIE _____

E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Marché Public : Comment optimiser sa préparation pour répondre aux procédures de mise en concurrence ?** » le **24 mars 2022** - format **mixte / présentiel - distanciel** :

en présentiel en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » du site www.cgicampus.fr)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque correspondant au règlement** :

- soit, pour les formations sur une demi-journée (9h30-13h00) **Merci de cocher le montant vous concernant:**

300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)

ou

500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

¹ Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le chèque d'inscription vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

- Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), **le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.**

Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'AKTO suffiront !

- Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.